

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2503

présenté par  
M. Fasquelle

-----

**ARTICLE 1ER BIS C**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le mariage civil est par essence un mariage républicain.

Mentionner le caractère républicain revient à insulter les officiers d'État civil que sont les maires sans fondement.